

# I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

## Soins de Santé

Circulaire OA n° 2014/51 du 23 janvier 2014

62/1008

63/989

En vigueur à partir du 1 janvier 2014

## Instructions comptables et statistiques : hôpitaux : 01-01-2014

Suite à la décision du Conseil Général du 14 octobre 2013 relative à la fixation de l'objectif budgétaire global 2014, la règle suivante entre en application à partir du 1er janvier 2014 : **en cas de réadmission du même patient dans le même hôpital dans les 10 jours après une hospitalisation précédente, le montant par admission est limité à 82%.**

Cette décision amène les modifications du plan comptable suivante :

### **a) 1 nouveau pseudo-code**

**pseudo-code : 767421**  
**description : montant par admission à 82% (réadmission du même patient dans le même hôpital dans les 10 jours après une hospitalisation précédente)**

dépenses – nombre de cas (= nombre de fois que le montant par admission à 82% est comptabilisé) – pas de jours – pas de dépenses ticket modérateur – pas de cas ticket modérateur – pas de jours ticket modérateur

**Attention 1 !!!** Pour les sections psychiatriques des hôpitaux généraux : le code de facturation 767480 (voir instructions de facturation) dans le plan comptable doit être convertit en pseudo-code 767421. Cette méthode est également appliquée pour le montant normal par admission pour lequel le code de facturation 793203 (voir instructions de facturation) dans le plan comptable doit être convertit en pseudo-code 768003.

**Attention 2 !!!** Le SPF Santé Publique va, à partir de 2014, prévoir 3 colonnes supplémentaires dans les tableaux semestriels "budget par organisme assureur":

- colonne 31 : montant par admission à 82%
- colonne 32 : montant par admission à 82% - partie SP
- colonne 33 : montant par admission à 82% - partie INAMI

**b) date d'application**

Le pseudo-code susmentionné est d'application pour les prestations à partir du 01/01/2014.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder  
Directeur général.

Annexes : nihil